

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

11/06/2026

AFFICHEE LE :

11/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 33

PRÉSENTS : 29

VOTANTS : 32

DATE D'AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

18 juin 2026

L'an deux mil vingt six, le 17 juin , à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Guillaume LEDEBT, Emmanuelle LEPETIT, Serge RICCI, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Mickaël MARIE, Bérengère DAUVIN, Kévin LEBRET, Fanny ZUNDT-TAHON, Xavier ONRAED, Marion DESHAYES, Sandrine VAUDREVILLE, Clément HUYGHE, Alexia ATCHIRIMI, Sami MAHMOUD, Carole DELAUNE DAVID, Jimmy POTEL DE GOUBERVILLE, Eline LOURTIL, Gilles SEBIRE, Corine RAYMONDE, Michaël CAMUS, Stéphane DUPONT, André VROMET, Joël JEANNE, David BLAIZOT, Amélie BONNARD, Fabienne JARREAUD, Philippe BOMBLED, Murielle DUVET

ABSENTE : Laurence FILOCHE-GARNIER

PROCURATIONS : Bertrand HAVARD à Mickaël MARIE, Julie-Anne BIZET à Eline LOURTIL, Marine THOMAS à Stéphane DUPONT,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

AUTORISATION DE RECRUTEMENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

DELIBERATION N° **DELIB-2026-086**

RAPPORTEE PAR : Madame Hélène BURGAT

Les prévisions des effectifs d'enfants accueillis dans les établissements maternels mondevillais sont au maintien pour la rentrée scolaire 2026-2027 mais à la baisse dans les années à venir. En conséquence, une gestion prudente des recrutements est mise en place, consistant à favoriser le recours à des postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité permettant de recruter les ATSEM nécessaires pour l'année scolaire 2026-2027.

Vu le code général de la fonction publique, particulièrement son article L. 332-23 1°,
 Considérant la nécessité de recourir à du personnel supplémentaire pour assurer certaines missions,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à recruter du personnel pour accroissement temporaire d'activité dans les conditions suivantes :

Services	Grades	Durée	Quotité	Missions
Ecoles maternelles	Adjoint technique ou ATSEM	Contrats conclus pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris	2 postes à temps complet (35 heures)	Encadrement de jeunes enfants

- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	26	0	Joël JEANNE, David BLAIZOT, Amélie BONNARD, Fabienne JARREAUD, Philippe BOMBLED, Murielle DUVET	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Kévin LEBRET